

**Extrait du Registre des
DÉCISIONS MUNICIPALES****N° 011/23**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

**Études urbaines du
projet de quartier
intergénérationnel des
Sablons**

LE DEUX JUIN

NOUS,

MAIRE DE LA VILLE DE CHANGÉ,

Attribution du marché JMR

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020 décidant de poursuivre et de faire pleine application de l'article L2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux délégations susceptibles d'être accordées au Maire pour :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres conclus en procédure adaptée à raison de leurs montants, y compris en cas de modification réglementaire des seuils en-deçà desquels le recours à la procédure adaptée est permis,
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés subséquents passés en application d'un accord-cadre, quel que soit le montant de ces marchés subséquents,
- la conclusion des avenants aux marchés ou accords-cadres relevant de la procédure adaptée, dans la limite des crédits disponibles.

Etant précisé qu'en application des articles L2122-17, L2122-18 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions correspondantes pourront, en cas d'absence, de suspension, de révocation ou tout autre empêchement du Maire, être prises par le premier adjoint, ou à défaut, un adjoint pris dans l'ordre du tableau. Elles pourront également, le cas échéant, être prises par un adjoint ou un conseiller municipal dans le domaine pour lequel il a reçu délégation du Maire.

VU la relève du seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à 40 000 euros HT (décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019),

VU les crédits ouverts au budget de la commune,

CONSIDÉRANT la proposition du cabinet Sitadin Urbanisme et Paysage de Rennes, mandataire solidaire du groupement conjoint Sitadin Urbanisme et Paysage (35000 RENNES)/Virginie BABLÉE (35890 BOURG DES COMPTES)/Plaine Étude (53000 LAVAL), consulté en vue d'assurer les études urbaines du projet de quartier intergénérationnel des Sablons,

DÉCIDONS

Article 1^{er} : En application du code de la commande publique, pour réaliser les études urbaines du projet de quartier intergénérationnel des Sablons, le marché suivant :

Lot	Entreprise	Montant
Lot unique	Groupement Sitadin Urbanisme et Paysage (35000 RENNES)/Virginie BABLÉE (35890 BOURG DES COMPTES)/Plaine Étude (53000 LAVAL))	35 975,00 € HT 41 920,00 € TTC

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 2031-23001-824 du budget général.

Article 4 : Il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,

Signé : Patrick PÉNIGUEL

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Changé, Maine-et-Loire. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHANGÉ' at the top and 'CHANGÉ - MAINE ET LOIRE' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, bold, handwritten signature in black ink.